

Entre Nous

N° 45
Février 2001

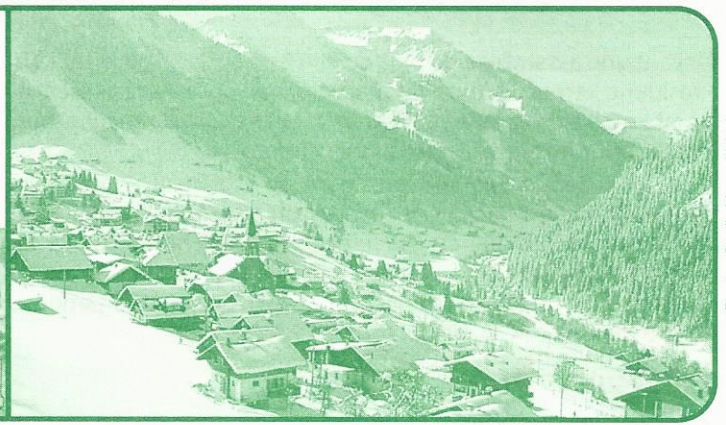


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n°34 - 74390 CHATEL
Site Internet : <http://perso2.option-service.fr/residentschatel>

C'ÉTAIT la première fois, le 28 décembre dernier, que j'ai eu l'honneur de participer comme Président à l'assemblée générale de notre association ; je souhaite remercier non seulement ceux qui étaient présents mais tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont voulu marquer leur intérêt à la vie de notre association, soit par des mots d'encouragement souvent joints à leur cotisation, soit en voulant témoigner verbalement leur attachement et leur intérêt aux initiatives de vos responsables et tous les autres qui nous soutiennent directement ou indirectement dans nos efforts.

J'ai retiré de cette assemblée le sentiment d'un climat de confiance, climat qui, par ailleurs, fait peser sur vos responsables l'obligation de poursuivre et même renforcer les objectifs de l'association avec assurance et persévérance.

Sachez que lorsque je participe avec mes collègues à l'organisation de nos activités ou lorsque nous réfléchissons aux mesures à prendre ou encore lorsque je rencontre nos autorités municipales, je sens le poids de cette confiance qui me dicte la direction de nos efforts.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer durant notre assemblée, je suis pleinement convaincu que notre seule existence, notre présence dans Châtel, le sérieux de nos objectifs et de nos comportements, la volonté de créer avec les autorités de Châtel un climat de respect et de confiance mutuels constituent un élément dont elles ne peuvent que tenir compte.

Demeure un point qui nous préoccupe : la stagnation de nos effectifs, alors que nous ambitionnions une progression.

Le mot du président

Dans ce domaine, nous devons absolument pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour qu'il convainque des amis et connaissances de l'intérêt de s'inscrire à notre association.

Merci d'avance pour les efforts que vous ferez dans ce sens et pour les nouveaux adhérents que vous nous amènerez !

Sondage ou, mieux, enquête car tous ont été invités à y participer !

Sur les 640 questionnaires envoyés, 240 réponses nous sont parvenues malgré cependant la complexité et le nombre de réponses ; ceci est un succès car statistiquement 10 % de réponses constitue déjà un beau succès et, dans notre cas, pratiquement 40 % de réponses constituent donc un résultat satisfaisant.

Mais ce qui importe, c'est le contenu des réponses et celui-ci est volumineux : 142 questions posées et 240 réponses qu'il faut engranger et surtout analyser, travail considérable, mine d'informations qui ne pourra être publiée que progressivement (voir plus loin dans ce bulletin la valorisation des trois premières réponses). Nous profitons de cette occasion pour confirmer la confidentialité des réponses individuelles.

A. JADOT

We thank the members of our association for the support they have given us which inspires us in our desire to preserve Châtel's picturesque and welcoming character.

Unfortunately, we have been unable to increase our membership numbers. We count on all of you to persuade others to join.

We received 240 replies to our questionnaire of 142 questions. This was a good take-up rate, but will require a great deal of work to analyse. For the replies to the first three questions, see this issue.

We would like to inform our english-speaking friends that the Châtel lending library located opposite the navette parking area at the village center has a certain number of books for children and adults in english.

Résultat du concours de photos 2000 de l'A.A.R.C.A.

Le thème de cette année était "Le patrimoine en Vallée d'Abondance". Une soixantaine de clichés fut proposée au jury et quinze prix ont été donnés. L'ensemble des photos sera exposé pendant un an à l'Office de tourisme de La Chapelle-d'Abondance. Les trois premiers prix ont été remportés par trois femmes : Mmes DZIAK, LECONTE et HEISLER, dont deux résidentes de Châtel.

Toutes nos félicitations !..

Le thème du concours 2001 sera : "Lever et coucher du soleil dans le Val d'Abondance"...

Alors dès à présent, tous à vos appareils !

Les trois gagnantes du concours



Trophée de ski de l'A.A.R.C.A.

Nous signalons que la course de ski de l'A.A.R.C.A. aura lieu le

MARDI 20 FÉVRIER 2001 à 18 h
sur la PISTE DE SKI du DAHU

Toute personne intéressée pourra se faire inscrire à l'Office de tourisme de La Chapelle-d'Abondance (dernier délai le 20 février 2001 avant 12 h).



Pensée...

"L'important n'est pas ce que l'on dit, c'est ce que l'on fait..."
Qu'en pensez-vous ?

A. FLANDIN

3. Mise à jour des statuts de l'association

Cette mise à jour a été remise aux adhérents en complément au bulletin d'information n° 44.

Elle est mise au vote de l'assemblée ainsi qu'une proposition complémentaire d'étendre aux ressortissants suisses la faculté de devenir administrateur. Cette mise à jour et la proposition complémentaire sont approuvées à l'unanimité moins deux oppositions et une abstention.

Résolution n° 3 : la mise à jour des statuts et la proposition complémentaire étant approuvées deviennent applicables.

4. Renouvellement des mandats de six membres du conseil d'administration

Les mandats de MM. A. JADOT, J.-L. WACHE, A. FLANDIN, G. VAN LOO, G. SEGAL, Ch. SIFFER venant à expiration, il est proposé de les reconduire pour trois ans.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Résolution n° 4 : les mandats des administrateurs ci-dessus nommés sont reconduits pour trois ans.

Résultat financier de l'exercice décembre 1999/novembre 2000

	Budget initial p.m.	Total dépenses	F.F.	€ (1 euro = 6,55957 F)
0. Bulletin d'information				
0.1 Impression	30 000	29 319		4 470
0.2 Routage	1 500	2 426		370
0.3 Affranchissement	9 000	9 653		1 472
Sous-total 0	40 500	41 398	41 398	6 311
1. Frais administratifs				
1.1 Photocopies	500	585		89
1.2 Fournitures de bureau	1 900	2 172		331
1.3 Affranchis. hors B.I.	5 680	6 140		939
1.4 Téléphone et fax	3 500	2 613		398
1.5 Achats librairie	100	195		30
1.6 Impression cartes de membre	1 500	1 066		162
Sous-total 1	13 180	12 771	12 771	1 947
2. Loisirs				
2.1 Accueil (apéritifs, vins)	3 500	3 678		561
2.2 Trophée : organisation	2 300	1 406		214
2.3 Trophée : lots	3 300	3 843		586
2.4 Trophée : S.E.M.L.	2 200	2 100		320
Sous-total 2	11 300	11 027	11 027	1 681
3. Frais commerciaux				
3.1 Publicité	5 000	4 965		757
3.2 Abonnements journaux	320	727		111
3.3 Assurances	1 100	1 143		274
3.4 Remboursement cotisations	600	50		8
Sous-total 3	7 020	6 885	6 885	1 030
4. Frais financiers				
4.1 Frais bancaires	150	75		11
Sous-total 4	150	75	75	11
5. Frais généraux				
5.1 Frais généraux	300	300		46
5.2 Déplacement C.A. et de bureau	2 800	2 945		449
5.3 Location bureau	1 250	1 235		188
5.4 Location salle de réunion	800	600		122
5.5 Dons, gratifications...	200	-36		-6
Sous-total 5	5 350	5 244	5 244	799
6. Divers				
6.1 Divers	0	2 327		355
Sous-total 6	0	2 327	2 327	355
TOTAL DÉPENSES	77 500	79 726	79 726	12 154
RECETTES				
Cotisations	73 700	68 360		10 421
Produits financiers	2 500	2 153		328
Remboursement participation frais	1 000	580		89
TOTAL RECETTES	77 200	71 093		10 838
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 1999/2000		-8 634		-1 316

COMMENTAIRES

Le résultat ci-contre fait apparaître un mali de 8 600 F qui s'explique comme suit (chiffres arrondis) :

1. Bulletin

Un excédent de dépenses de 1 000 F dû aux documents du sondage et de mise à jour des statuts malgré un prix de reproduction minimum (18 centimes par page).

2. Divers

Frais d'avocat pour assignation Vivien. Ce montant, quoique prévisible, n'était pas inscrit au budget de l'exercice compte tenu de la date de finalisation de l'affaire prévue plus tardivement.

3. Cotisations

Le budget avait été bâti sur l'hypothèse de 670 cotisants. Or nous n'avons enregistré que 630 adhérents. Pour le reste, les différences sont minimes.

4. Conclusions pour l'exercice 2000-2001

Afin d'éviter de répéter le même mali, nous avons prévu de ne faire paraître que trois bulletins en 2001, d'où économie de 10 000 F (février, juin, novembre).

5. Enfin, à plus long terme, en fonction du nombre d'adhérents et de la réponse au questionnaire, il faudra décider du montant de la cotisation : 17 ou 18 euros ?

TOTAL DES ACTIFS au 30 novembre 2000

Sicav	27 733,00
Carnet épargne	26 906,07
Solde compte banque	2 967,47

Réunion du conseil d'administration

Lors de la réunion du 28 décembre 2000, la préparation de l'assemblée générale était à l'ordre du jour, avec des sujets importants. A la suite de cet ordre du jour ont été élus les membres du conseil d'administration ci-après :

Président d'honneur :

M. Albert FLANDIN

Président :

M. André JADOT

Trésorier :

M. Lucien LUCAS

Secrétaire :

Mme Christiane SIFFER

Administrateurs :

MM. Jean-Louis WACHE et Georges SEGAL

Administratrices :

Mmes Monique SEGAL,

Jeannette VILTER

et Francine MARTIN



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Devant une assemblée de plus de 130 personnes, André JADOT, Président, remercie tous les participants pour leur présence nombreuse à cette assemblée générale, ce qui montre bien leur intérêt pour les activités de l'association.

Il nomme Gérard Van Loo président de séance. Il annonce la venue de M. le Maire vers 19 h et précise qu'il veillera à la sérénité des débats, ce qui n'exclut naturellement pas la fermeté et la clarté. Il passe alors la parole à Gérard Van Loo qui, après avoir souhaité la bienvenue à tous, passe sans tarder à l'ordre du jour.

1. Rapport moral

1.1. Conseils d'administration

Deux réunions cette année, au cours desquelles ont été débattus principalement :

- le recrutement de nouveaux adhérents (voir par ailleurs dans ce bulletin les efforts notamment sur le résultat financier de l'exercice) ;
- les activités de l'association ;
- le sondage ;
- la mise à jour des statuts ;
- le budget et le résultat financier probable.

1.2. Ouverture

Mise à jour des statuts qui, principalement, ouvre la fonction d'administrateur non seulement aux adhérents de nationalité française, mais aussi à ceux qui sont ressortissants d'un pays de l'Union Européenne pour autant qu'ils manient suffisamment la langue française.

Sondage : établissement d'un questionnaire (142 questions !) envoyé à tous les adhérents. 240 réponses sur 630, soit un peu moins de 40 %, ce qui est statistiquement un succès (généralement, 10 % de réponses dans un tel cas sont un maximum). Félicitations et merci à ceux qui ont répondu ! Le dépouillement constitue un travail considérable dont les résultats seront communiqués progressivement.. A noter la réponse à la première question, "Pourquoi avez-vous choisi Châtel ?" : 64 % ont répondu sous diverses formes "la qualité du site" (pittoresque, typique, savoyard, familial...). A ce propos, le Président exprime sa conviction que, bien que ne possédant pas de pouvoir politique, l'association, en raison de son importance et du sérieux de ses démarches, ne peut certainement pas être ignorée par le pouvoir politique local.

Site Internet : site créé par un adhérent assez récent ; que ceux qui sont reliés à Internet le visitent et y donnent leurs avis et suggestions ! Voilà notre association présente non seulement dans toute la France, mais aussi dans le monde. Nous avons encore beaucoup d'idées de sujets à y introduire...

N.B. Pour rappel, adresse du site :

<http://perso2.option-service.fr/residentschatel>

1.3. Développement

Les résultats obtenus n'ont malheureusement pas été à la hauteur des espoirs malgré les efforts et les dépenses consentis pour se faire connaître. L'association compte 630 adhérents, résultat d'un nombre à peu près équivalent de départs (revente d'appartement, santé, âge, etc.) et de nouveaux, par rapport à l'année précédente, soit 40.

1.4. Relations avec le pouvoir local

A la suite des changements intervenus dans la direction de l'association, le nouveau Président avait sollicité dès la fin janvier 2000 une entrevue avec M. le Maire, entrevue qui n'a pu avoir lieu pour des raisons de santé.

Un premier entretien avec M. Chaloyard a eu lieu au début février 2000 principalement suite aux interrogations et craintes de nombreux adhérents au sujet de la création de Châtel Tour, mais qui a été l'occasion d'un premier tour d'horizon des principaux sujets de préoccupation de l'association (au sujet de Châtel Tour, voir relation dans un bulletin précédent).

Un premier entretien avec M. le Maire a eu lieu ensuite au début juillet 2000, où ont été mentionnés également les principaux sujets de préoccupation de l'association.

Invitation à M. le Maire d'assister à notre réunion générale d'information du mois d'août accompagnée d'une lettre reprenant les principaux thèmes qui seraient probablement abordés par nos adhérents mais malheureusement, M. le Maire a dû s'excuser à la suite d'un engagement antérieur.

Le premier entretien ci-dessus a été suivi d'un second à la mi-octobre 2000 au cours duquel nous avons très franchement débattu principalement de :

- problème des nouvelles constructions (nombre excessif, qualité esthétique insuffisante, environnement insuffisamment respecté, etc.) ;
- problème de facturation de l'eau dans les immeubles collectifs à un seul branchement ;
- problème de liaison à skis Linga/Petit-Châtel.

1.5. Activités de l'association

Rapport présenté par le Vice-président Gérard Van Loo.

- Traditionnel trophée de ski en février avec toujours le même succès.
- Concours de pétanque d'une quinzaine de personnes suivi d'un repas convivial au restaurant de Loy en été.
- Participation à la fête de la Saint-Laurent avec un stand "Concours fleurs des Alpes" qui connut un grand succès avec une affluence de 140 participants.
- Sortie à la fondation Giannada à Martigny (exposition Van Gogh) suivie d'une visite aux gorges du Trient (20 participants).
- Réunion générale d'information à Super-Châtel (90 participants).
- Excursion pédestre en Suisse au Ferrage (12 participants).
- Sortie Vallée Blanche prévue le prochain week-end de Pâques, à la portée de tout skieur moyen.

Résolution n° 1 : le rapport moral du Président mis au vote est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. Rapport financier (de décembre 1999 à novembre 2000)

Est présenté par le Président et a été distribué aux participants. Il en ressort un mali d'environ 9 000 F, qui s'explique comme suit (en chiffres ronds) :

- 1 000 F pour supplément du coût du bulletin (sondage et mise à jour des statuts venant en complément aux bulletins) ;
- 2 300 F pour honoraires de l'avocat dans la défense en justice suite à l'assignation de Vivien, laquelle est actuellement éteinte. Ce montant n'était pas inscrit compte tenu de l'incertitude sur le total et sur l'année à laquelle il serait payable ;
- 5 000 F pour diminution des cotisations par rapport au montant attendu : 635 adhérents cotisant contre 680 escomptés (calculés sur la base des efforts publicitaires consentis).

Le total des actifs reste néanmoins encore suffisamment confortable. En ce qui concerne les mesures à prendre, voir plus loin dans le bulletin.

M. Bertrand, contrôleur aux comptes et indépendant, a examiné les comptes ainsi que les pièces justificatives et déclare ceux-ci corrects, de sorte que rien ne s'oppose à ce que le rapport financier soit approuvé par l'assemblée et que quitus soit donné au trésorier.

N.B. Le bilan présenté à l'assemblée générale est basé sur les dépenses réelles jusqu'à fin novembre 2000 majorées d'une estimation des dépenses non comptabilisées en novembre 2000 parce que non encore facturées mais imputables sur l'exercice clôturé à fin novembre 2000. Le bilan définitif est donné plus loin dans ce bulletin.

Résolution n° 2 : le rapport financier mis au vote est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et quitus est donné au trésorier.

Représentaient la commune : **M. le Maire ; M. Yvon CHALOYARD**, premier adjoint au maire ; **M. GIRARD**, directeur de la Communication ; **M. Nicolas RUBIN**, sécurité des pistes ; **J.-L. VUARAND**, directeur des Services techniques ; **M. Ch. RUFFET**, directeur administratif de la S.E.M.L.

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et présente ses meilleurs vœux pour 2001. M. A. JADOT donne des informations à M. le Maire sur le sondage qu'il a fait, d'où il a relevé que 64 % d'adhérents ont choisi Châtel pour son site, Châtel étant un village typiquement savoyard et n'étant pas une usine à skis, et il lui demande de conserver le caractère actuel de Châtel, sans le défigurer par des constructions qui ne sont pas suffisamment satisfaisantes sur les plans urbanistique et de l'environnement.

Qu'en est-il de Châtel Tour ?

C'est un problème de légalité. La commune n'avait plus le droit d'apporter de l'aide à un organisme qui créait une concurrence déloyale par rapport aux agences existantes dans la station. Châtel Tour vit actuellement de ses propres moyens, ce qui explique les augmentations.

Les installations sont-elles suffisantes pour accueillir le nombre de skieurs que Châtel attire ?

Actuellement, la station fait le trop-plein car, dans les stations d'Abondance et de La Chapelle-d'Abondance, il manque de la neige. Un dossier était étudié pour éviter la circulation routière en reliant, à ski, Pré-la-Joux à Vonnes et de Vonnes vers Super-Châtel, mais ce projet retiré momentanément sera resoumis sous peu aux autorités compétentes.

Pourquoi ne pas utiliser les navettes au G.P.L. ?

Des études ont été faites pour trouver un carburant plus écologique ; des navettes électriques : un investissement très important ; G.P.L. : problème de sécurité ; fuel vert : émanations qui sont gênantes et suffocantes. Le parc de véhicules qui circulent a été remis à neuf.

Demande d'explications sur le projet Vonnes-Super-Châtel

Un télésiège monterait sur la droite des Fioles et basculerait vers Super-Châtel - retour vers Linga par un petit télésiège du lac vers l'Aity - projet déjà bien établi.

Routes du Roitet et des Freinets trop étroites

Il existe depuis six ou sept ans un projet d'élargissement et de route à voie unique pour la route du Roitet ; travaux prévus pour ce printemps. Etude pour la mise en souterrain des réseaux d'eau pour la route des Freinets (eau pluviale et la conduite d'eau potable à changer).

Facturation de l'eau non conforme à la loi de l'eau

Consultation par la municipalité d'un cabinet d'avocats conseils Lefèvre à Paris.

J.-L. VUARAND réétudie le problème mais actuellement aucune réponse ne peut être avancée. "La loi est la loi et il faut l'appliquer" avons-nous entendu du côté des représentants municipaux. Nous en prenons bonne note !.. (voir plus loin les références de la loi du 3 janvier 1992, article 13-II). Actuellement, une station d'épuration est à l'étude pour les trois communes de Châtel, Abondance et La Chapelle-d'Abondance, qui devrait être en action dans trois ans, mais vu le prix important de cette station, M. le Maire serait étonné que le prix de l'eau puisse baisser !..

Trottoirs dans le centre de Châtel

Essai de trottoirs amovibles pour faire respecter le non-stationnement des voitures.

Malheureusement, les piétons marchent actuellement au milieu de la route !.. Ce projet est bien moins coûteux et plus esthétique.

Cette réunion se termina vers 20 h par un apéritif et un convivial échange de vœux.

Problème de la facturation de l'eau

Les factures émises par l'organisme de distribution de l'eau ne sont pas conformes à la législation en vigueur dans le cas d'immeubles collectifs à un seul branchement. La loi, en effet, prévoit que dans ce cas la facture d'eau doit contenir un terme proportionnel à la consommation et peut contenir un terme fixe calculé sur la base des charges fixes du service (relevé du compteur) et de la caractéristique du branchement (son diamètre). Toute facturation contenant un terme fixe basé sur le nombre d'appartements est contraire à la loi.

Les références de la loi : loi du 3 janvier 1992, article 13-II. Ces dispositions ont été rappelées par M. le Préfet de Haute-Savoie adressées à tous les maires de son département, réf. n° 48/46 du 3 juin 1998, qui mentionne notamment que cette application de la loi est confirmée par un jugement du Tribunal administratif de Grenoble rendu le 4 mars 1998. En conclusion, il est suggéré d'en informer le syndic de votre immeuble afin qu'il fasse observation et émette les réserves d'usage à l'égard de la facturation non conforme à la loi, au moment du paiement de la facture.

Pour ceux qui n'étaient pas présents à l'assemblée générale, ce point a été soulevé et nous avons entendu notamment "La loi est la loi et il faut l'observer" du côté de nos autorités.

D'autre part, il serait inconcevable que l'esprit de cette loi puisse être en opposition avec des dispositions réglementaires locales, ce qui n'est pas la volonté, pensons-nous.



RAPPEL DE COTISATION

Nous serions reconnaissants envers nos adhérents de veiller à s'acquitter de leur cotisation le plus rapidement possible. Nous souhaitons en effet réduire au maximum le nombre de rappels. Il faut prendre conscience qu'un rappel coûte environ 4 F (timbre, enveloppe, papier, étiquette adresse, etc.), sans compter la peine... gratuite. L'an passé, nous avons dû expédier 200 premiers rappels et 120 seconds rappels. Il suffit de faire le calcul pour constater la valeur de ces malheureux oublis.

Sortie Vallée Blanche

La traditionnelle sortie Vallée Blanche est organisée pour le week-end de Pâques (vendredi, samedi ou dimanche selon la météo). Prix tout compris (guide, montée, train, transport) : 740 F par personne (minimum sept personnes)

Inscription avec un chèque de réservation de 400 F à libeller à l'ordre de l'Ecole de ski Francis Sports, une quinzaine de jours avant.

Renseignements au 04 50 81 32 51.



10^e TROPHÉE des RÉSIDENTS de CHATEL



Stade du Linga - Jeudi 22 février 2001



COURSE

- Elle se déroulera sur le stade de slalom du Linga.
- En cas de très mauvaises conditions météorologiques, elle pourra être reportée ou annulée.
- Elle consiste en un slalom géant de douze à quinze portes.
- Elle sera tracée, contrôlée et chronométrée par l'E.S.F. et le Ski-Club de Châtel.
- Les temps pourront être homologués pour l'obtention des flèches.



INSCRIPTIONS

- Les catégories seront déterminées en fonction du nombre d'inscrits dans chaque tranche d'âge et de leur niveau de ski (flèche) ; pour cela, préciser lors de l'inscription :
 - le sexe ;
 - l'année de naissance ;
 - le niveau de ski : flèche d'or, vermeil, argent, bronze, fléchette ou absence de niveau officiel.
- La course est réservée aux résidents propriétaires **adhérents de l'association à jour de leur cotisation** et à leur famille. L'adhésion ou le règlement de la cotisation pour les éventuels retardataires sera possible le jour de la course.
- Le montant de la participation est de **20 F par concurrent né avant le 1^{er} janvier 1984**. Le règlement se fera lors de la remise des dossards au bas du stade de slalom du Linga. Les horaires seront communiqués par voie d'affichage et annonce de Radio-Châtel les jours précédant la course.
- **Chaque concurrent devra être assuré pour la pratique du ski en compétition : licence F.F.S. ou Carte neige ou ticket journalier Carte neige. Les assurances type famille, multirisques, etc. ne couvrent pas la pratique du ski pour une épreuve chronométrée quelle qu'elle soit. L'inscription à la course vaut acceptation de son règlement et en particulier de cet article.**
- Le bulletin d'inscription ci-dessous est à :
 - adresser à Mme J. VILTER, résidence "Les Tavaillons", 74390 CHATEL ;
 - déposer dans la boîte aux lettres de l'association à l'Office de tourisme (à gauche en entrant) ;**pour le lundi 19 février 2001 dernier délai.**

BULLETIN D'INSCRIPTION au 10^e TROPHÉE des RÉSIDENTS

RÉSIDENT NOM : Prénom :

N° d'adhérent : Résidence :

NOM	PRÉNOM	Sexe	Année nais.	Niveau de ski

Signature :

(voir au dos le bulletin de réservation pour le dîner de clôture)

SONDAGE : premiers résultats de notre enquête (sur 240 réponses)

1. Depuis combien d'années connaissez-vous Châtel ?

47,0 % depuis plus de 16 ans
21,6 % entre 16 et 10 ans
13,6 % entre 10 et 6 ans
12,7 % entre 6 et 2 ans
5,1 % depuis moins de 2 ans



Ceci montre une fidélité certaine, mais aussi un petit nombre de nouveaux amateurs. Ceci montre pour l'Office de tourisme l'intérêt d'un investissement en prospection...

2. Raisons du choix de Châtel

69,3 % pour les qualités du site
11,9 % pour le ski
13,1 % pour la situation géographique
5,7 % pour raisons diverses (relations, calme, etc.)

La première raison est tout à fait remarquable : elle s'exprimait de diverses façons (pittoresque, spécifique, savoyard, site superbe, coup de cœur, familial, etc.). Tout ceci montre bien l'importance de la conservation du site et la préservation de son environnement.

3. Importance des logements en mètres carrés

15,6 % supérieur à 50 m²
13,5 % entre 40 et 50 m²
23,2 % entre 30 et 40 m²
38,4 % entre 20 et 30 m²
9,3 % inférieur à 20 m²

On peut voir que la grande majorité des appartements ont une superficie comprise entre 30 et 50 m².

Bien entendu, ces différents résultats devront être confrontés avec les réponses à d'autres questions. Il nous a paru intéressant de déjà divulguer ces tout premiers résultats... Mais le travail restant est considérable.

Nouveau télésiège débrayable de Cornebois

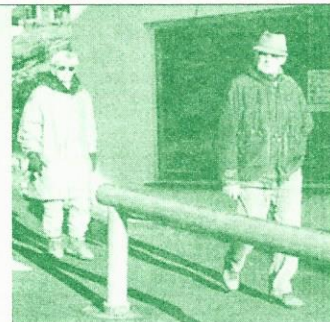


Le 16 décembre 2000, le nouveau télésiège débrayable de Cornebois a été inauguré au son des cors des Alpes. Ce télésiège est d'une longueur de 1 800 m ; départ à l'altitude de 1 600 m ; arrivée à 2 050 m ; dénivelé 400 m ; temps 7 minutes ; coût de 30 millions de francs. A l'heure du discours, le Maire de Châtel, s'adressant au Préfet, évoquait le projet en suspens : "la liaison du Linga/Super-Châtel" par la forêt, un projet qui n'a pas eu d'U.T.N., ce qui suscita une vive émotion dans la commune. Le Préfet, dans sa réponse, annonça les modifications nécessaires qui permettront de faire aboutir ce projet. Extrait du "Messenger"

PROTECTIONS PIÉTONNIÈRES

Des protections piétonnières faites de lisses de bois, très esthétiques, remplissent leur rôle en empêchant les voitures de stationner et devraient protéger les piétons de la circulation routière, à condition toutefois que ceux-ci l'empruntent et ne marchent pas sur la route !..

Extrait du "Messenger"



Il est rappelé à nos adhérents que, devant l'affluence importante des touristes, surtout en haute saison, nous faisons appel à l'esprit citoyen de tous pour qu'ils donnent l'exemple de civisme en respectant : les limitations de vitesse de leur véhicule, particulièrement dans Châtel ; les interdictions de stationnement, arrêtant le moteur des voitures en stationnement, laissant leur voiture au garage et utilisant au maximum les navettes gratuites ; et, pour les piétons, en utilisant les trottoirs prévus pour leur protection.

RÉSERVATION pour le DÎNER de CLOTURE



Un dîner de clôture sera organisé après le Trophée
à partir de 20 h 30

(repas à la carte, spécialités)



Pour permettre de donner un nombre approximatif de convives au restaurateur, nous prions les personnes intéressées de nous indiquer ci-dessous le nombre de participants :

NOM : Nombre de participants :